



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 34-1 - PORT VAUBAN -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL
DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 -
INFORMATION AU CONSEIL
MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

35/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, **23 DEC. 2020**

Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **5 JAN. 2021**

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaele DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Au terme d'un appel d'offre international de Délégation de Service Public pour « l'exploitation, l'entretien et la gestion du port Vauban y compris la réalisation de travaux et leur financement », la Commune a décidé d'attribuer la délégation au groupement ARTEMIS, dont est issue la S.A.S VAUBAN 21, pour une durée de 25 ans à compter du 31 décembre 2016, par une délibération en date du 17 décembre 2016.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la S.A.S Vauban 21 a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2019, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Il s'agit de la 3^{ème} année d'exploitation de ce délégataire.

Le port comporte 1657 places dont 675 places amodiées, 510 places publiques, 59 places sous contrat de garantie d'usage, 9 places pêcheurs professionnels, 393 places d'intérêt général (132 APPA, 249 SRA, 10 CREPS, 2 ECCM), 7 places public gratuit, 4 places situées à l'avant-port.

Un total de 522 168 nuitées dont 33 305 de passage (-2,14% par rapport à l'année dernière).

La commercialisation des contrats de garantie d'usage, suite à l'autorisation obtenue de la Commune en date du 20 octobre 2017 pour accorder des titres d'occupation de très longue durée, a été lancée sur le quai Camille Rayon et, par anticipation, sur le plan d'eau principal au regard du fait que les amodiations en cours se poursuivent jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Chiffre d'Affaires de l'année 2019 s'est élevé à **19 505 551 € HT** (+ 23,1 % par rapport à 2018) pour un résultat net négatif de **2 990 384 €** (le résultat négatif était prévu les cinq premières années d'exercice).

Le délégataire verse au titre de la redevance annuelle la somme de **13 370 610 €**, à savoir **12 839 250 €** la part fixe et la part variable de la redevance s'élève à **531 360 €**.

Suite à la remise du diagnostic technique (valant état des lieux du contrat de Délégation de Service Public, le 13 juillet 2017), il a été convenu entre l'Autorité délégante et la délégataire d'intégrer un avenant n°1 au contrat de délégation de service public, permettant notamment d'opérer une clarification des grilles tarifaires, d'aborder les problématiques de domanialité sur le périmètre de la concession et d'entreprendre les travaux d'urgence et imprévisibles.

La recapitalisation de la S.A.S VAUBAN 21 en fin d'année 2018, à hauteur de 30M€, a permis de renforcer la solidité financière du délégataire afin de lui permettre de disposer d'une trésorerie à la mesure du programme d'investissement prévu au contrat.

Actions en faveur de l'Environnement

La S.A.S. Vauban 21 a la volonté de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration et de perfectionnement de sa politique en faveur du développement durable, notamment avec la réduction de l'impact de l'activité du port sur son environnement et la préservation de la biodiversité du milieu aquatique. Les actions mises en œuvre en 2019 ont été réparties en 4 thématiques : eau, déchets, sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques, réduction des consommations énergétiques.

Actions en faveur de l'Animation

Le délégataire participe activement à l'animation de la cité au travers de fêtes traditionnelles, maritimes et patrimoniales.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est

examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 décembre 2020.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire la S.A.S. Vauban 21, s'agissant de la Délégation de Service Public du Port Vauban, pour l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.34-1 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740973D (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740973D-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public